



# LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS  
N° 01/2022  
Page 1/2

**ABROGATION POUR ERREUR MATERIELLE  
DE LA DELIBERATION N°54/2021 VISEE EN PREFECTURE DE L'AUDE LE 01/10/2021**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des congrès de la mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

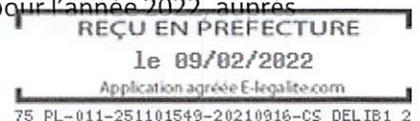
Date de convocation du Comité : 07 septembre 2021

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	LOIS Lydie	Syndicat du BV Orbieu-Jourres	
	BOYER-CORCUFF Marie-Laure	SIAH Corbières Maritimes	
Messieurs	MENASSI Eric	Syndicat Mixte Aude Centre	
	FABRE Alain	Syndicat Mixte Aude Centre	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude	
	POCIELLO Jacques	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	POLARD Pierre	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu	
	DIMON Jacques	SIAH Fresquel	
TITULAIRES REPRESENTES :			
	GINIES Alain (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	FAURAN Jean Paul (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	AZAIS DE VERGERON Gilles (SIAH Fresquel)	représenté par	LEGUEVAQUES Bernard
	BARTHES Jean Pierre (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette

M. Pierre BARDIES a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION PAPI 2 - ANNEE 2022**

Dans le cadre de l'animation du PAPI 2, le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour l'animation du PAPI 2 pour l'année 2022 auprès de l'Etat.



Le Président précise :

- que la demande de subvention porte sur le financement d'un poste équivalent temps plein (ETP) pour la mise en œuvre du PAPI Aude 2015-2021 pour l'année ;
- que le coût de l'opération est plafonné à 130 000€ TTC ;
- qu'il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
<b>ETAT</b>	<b>130000 €</b>	<b>50%</b>	<b>65000 €</b>
AUTOFINANCEMENT	130000 €	50%	65000 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 %</b>	<b>130000€</b>

Le Président demande à l'assemblée délibérante, de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour le dossier « Animation du PAPI 2 - année 2022 » ainsi que de valider le plan de financement et de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

Le Comité Syndical oui l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

**AUTORISE** le Président à solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour le dossier « Animation du PAPI 2 - année 2020/2022 » ;

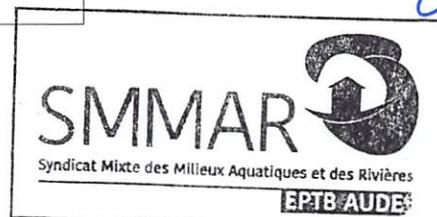
**APPROUVE** le plan de financement du dossier Animation du PAPI 2 – année 2022

**AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI  
Président du SMMAR

Affiché le  
Publié le



REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2022

Application agréée E-legalite.com